

PAX, FONDATION COLLECTIVE BALANCE

PRENEZ LA BARRE POUR PARTICIPER
RECHERCHONS MEMBRE DU CONSEIL DE
FONDATION



AIDEZ À DÉFINIR LA PRÉVOYANCE – EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL DE FONDATION DE LA PAX, FONDATION COLLECTIVE BALANCE

La Pax, Fondation collective Balance recherche des personnalités pour le mandat 2026 – 2030. Les défis sont multiples dans la prévoyance professionnelle. Êtes-vous partant/e pour relever ce défi ambitieux et marquer l'avenir de la Pax,

Le conseil de fondation

En tant que membre du conseil de fondation, vous déterminez les objectifs et principes stratégiques de la Pax, Fondation collective Balance en étroite collaboration avec la gestion des affaires. Vous déterminez leur organisation. Vous déléguez des tâches à la gestion des affaires. Vous surveillez la gestion des affaires. Bref! C'est à vous qu'incombe la conception de la prévoyance et vous êtes ainsi responsable de la direction générale soigneuse et consciencieuse de la fondation collective.

Tâches du conseil de fondation

Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Conformément à l'article 51a de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le conseil de fondation est chargé de la direction générale et de la surveillance de la gestion. Pour accomplir ces tâches à haute responsabilité, le conseil de fondation s'oriente sur les prescriptions légales, les dispositions de l'acte de fondation et des règlements ainsi que sur les directives de l'autorité de surveillance.

Le conseil de fondation représente la Fondation à l'extérieur, nomme les personnes qui représentent valablement la fondation et régleme les modalités de signature.

Fondation collective Balance de votre empreinte, en collaboration avec la gestion des affaires? Ce qu'il faut savoir est résumé dans ce qui suit.

Composition et durée du mandat du conseil de fondation

Le conseil de fondation de la Pax, Fondation collective Balance se compose de 4 membres dont la moitié est nommée par les salariés et l'autre moitié par les employeurs. Les détails de cette gestion paritaire sont réglés dans le règlement d'organisation, la procédure d'élection des membres du conseil de fondation dans le règlement d'élection.

La durée de mandat du conseil de fondation est de 4 ans. Les membres du conseil de fondation peuvent être réélus.

Le conseil de fondation se constitue lui-même. Il désigne la présidence, la vice-présidence et les membres des commissions parmi ses membres. Les fonctions alternent entre représentants des salariés et de l'employeur.

Investissement en temps et indemnisation

- Chaque fois, 2 réunions par an en tant que membre du conseil de fondation à Bâle (également possible en appel vidéo)
- Chaque fois, 1 à 2 réunions par an en tant que membre d'une commission à Bâle (également possible en appel vidéo)
- Toujours le temps de préparation pour les réunions

Vous avez droit à une indemnisation pour votre activité.

CONSEIL DE FONDATION ET COMMISSIONS DE LA PAX, FONDATION COLLECTIVE BALANCE: TÂCHES, COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT

Durée du mandat	Composition	Durée du mandat
Conseil de fondation		
Direction générale de la fondation	– 2 représentants des salariés – 2 représentants des employeurs	4 ans (ordinaire du 1 ^{er} juillet au 30 juin, rééligibles)
Commission Asset liability management (ALM)		
Surveillance des prescriptions de placement et de la couverture des risques	– au moins 2 représentants du conseil de fondation – Contrôleur des investissements – Expert en prévoyance professionnelle (sans droit de vote) – Gérante (sans droit de vote)	Chaque fois 1 an (désignés par le conseil de fondation, rééligibles)
Commission d'entreprise		
Surveillance de la gestion des affaires et du respect des règlements	– au moins 2 représentants du conseil de fondation – Gérante (sans droit de vote)	Chaque fois 1 an (désignés par le conseil de fondation, rééligibles)

Être membre du conseil de fondation est profitable à plusieurs égards

- En tant que membre du conseil de fondation, vous influencez directement votre prévoyance.
- Vos tâches en tant que membre du conseil de fondation sont multiples, captivantes, exigeantes. Vous marquez ainsi votre CV.
- Pour que vous puissiez assumer votre fonction de manière professionnelle, vous bénéficiez de formations continues. Nous en assumons les coûts.

Conditions essentielles pour candidater

- Vous vous intéressez aux sujets relatifs à la prévoyance professionnelle et êtes disposé(e) à vous plonger dans la thématique de la prévoyance professionnelle.
- Vous êtes activement assuré(e) auprès de la Pax, Fondation collective Balance.
- Vous avez des rapports de travail non résiliés et êtes membre de la commission de prévoyance ou proposé(e) pour une candidature en tant que membre de la commission de prévoyance.
- Vous avez de bonnes connaissances de l'allemand – les réunions se tiennent en langue allemande.

VOTRE CANDIDATURE

Documents

Vous trouverez sur www.pax.ch/electionsbalance tous les documents nécessaires pour la nomination du conseil de fondation paritaire de la Pax, Fondation collective Balance ou via le code QR:



Candidature

Cela vous intéresse?

Les candidatures sont possibles jusqu'au **29 août 2025** (réception de la candidature par le notaire Alexander Filli, Dr. iur. Advokatur Thomann Fischer, Elisabethenstrasse 30, 4010 Bâle).

Questions

Merci d'adresser vos questions par écrit à la hotline dédiée aux élections: srbalance@pax.ch

La gérante organise l'élection du conseil de fondation et désigne pour ce faire un bureau de vote composé de trois personnes. L'organisation et le déroulement de l'élection ainsi que la constatation des résultats sont surveillés et authentifiés par un notaire.